

# Plan de Relance

---

*Mesures pour les acteurs du monde agricole*



*Les députés La République  
En Marche !*

# Élevage

## Modernisation des abattoirs

- Améliorer la **compétitivité des entreprises d'abattage-découpe**, améliorer les conditions de travail des opérateurs et le bien-être des animaux.
- **Appel à projets** : dossier de candidature à envoyer.

## Pacte bio-sécurité, bien-être animal en élevage

- **Soutien à l'élevage pour les exploitants respectant la réglementation de protection des animaux en élevage.** Conditions de formations pourront être fixées.
- **Appel à projets** : en 2021, pour 2 ans.

## Stratégie nationale sur les protéines végétales

- **Améliorer l'autonomie des éleveurs pour nourrir leurs animaux et encourager les Français à augmenter leur consommation de protéines végétales.**
- Pour exploitants agricoles, CUMA et GIEE en cas d'investissements collectifs, entreprises d'aval du secteur, gestionnaires et restauration collective.
- **Appel à projets** sur la structuration de filières lancée par France Agri Mer + dispositif d'aides à l'acquisition de matériels spécifiques aux protéines en amont et en aval.

# ***Structuration de filières et professionnalisation des organisations de producteurs***

## **Appel à projets : structuration de filières**

- **Permettre d'accélérer la structuration et le développement des filières performantes.**
- Dépôt des dossiers via France Agri Mer
- Sélections via comité de pilotage puis auditions devant un jury

## **Professionnalisation des organisations de producteurs**

- **Financement des actions de formation et d'assistances technique au sein des organisations de producteurs**
- Pour toutes les organisations de producteurs dites « organisation commune de marché »
- Via des parcours de formations dédiés dans le dispositif VIVEA (pour dirigeants et administrateurs d'OP) ou bien via une demande d'aide dans le cadre d'un dispositif lancé par France Agri Mer.

# Accompagnement et soutien vers une transition agro-écologique

## Accélérateur pour l'agroéquipement et le biocontrôle

- **Programme d'accompagnement complet et personnalisé afin de favoriser le développement d'agroéquipements**
- Toutes les PME des secteurs de l'agroéquipement et du biocontrôle sont éligibles, y compris les entreprises proposant des services numériques.
- Appels à projets permettant de constituer des promotions de dirigeants d'entreprise. Géré par BPI France

## Crédit d'impôt pour les exploitations certifiées de Haute Valeur Environnementale

- **Afin de soutenir leur engagement dans ce dispositif et accélérer la transition agro-écologique de l'agriculture.** Cumulable avec le crédit d'impôt relatif à l'agriculture biologique dans la limite d'un plafond global par exploitation
- Via un formulaire ad-hoc pour solliciter le dispositif de crédit d'impôt auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

# Accompagnement et soutien vers une transition agro-écologique

## « Bon bilan carbone »

- **Offrir la possibilité aux agriculteurs, en particulier les jeunes récemment installés, de réaliser un bilan carbone de leur exploitation**
- Il faut solliciter un des organismes partenaires sélectionnés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Sera construit avec l'aide de l'ADEME, et sera opérationnel au premier semestre 2021

## « Prime à la conversion »

- **Investir dans la modernisation des équipements afin de doter les agriculteurs de matériels plus performants en matière environnementale (pour une agriculture plus sobre en produits phytosanitaires et en eau)**
- Pour tous les agriculteurs et CUMA et GIEE en cas d'investissements collectifs. Dispositif lancé par France Agri Mer à parti de fin 2020 et financé jusqu'à fin 2022.

# Autres mesures importantes

## Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques

- **Soutenir les investissements dans les agroéquipements nécessaires à la protection des cultures**
- **Appel à projets au niveau régional. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

## Investissements productifs dans la filière «graines et plantes »

- **Soutien financier pour accompagner sa modernisation et son développement, afin de contribuer au défi du renouvellement forestier**
- **Concerne les PME de l'amont forestier dont l'activité concerne la production et la plantation de graines et plants forestiers. Appel à projets auprès de la DRAAF.**

## Programme « Plantons des haies ! »

- **Aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour de leurs cultures en constituant les haies bocagères**
- **Appels à projets lancés au niveau régional par la DRAAF à partir de 2021**

# Autres mesures importantes

## Opérations « Paniers fraîcheurs » : donner accès à tous à une alimentation saine, durable, locale et solidaire

- Favoriser l'accès à tous à des produits frais et locaux
- Soutenir à l'échelle départementale les initiatives d'acteurs de la société civile et de l'ESS qui s'engagent à accroître cet accès pour les personnes les plus modestes ou isolées
- Déposer une demande de subvention auprès des directions départementales interministérielles. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Le Fonds avenir bio

- Financer des investissements matériels et immatériels des opérateurs économiques pour le développement de l'offre des produits biologiques.
- Déposer un dossier auprès de l'agence bio. **1 appel à projets à partir du 15 octobre jusqu'en janvier 2021.** Sélection des projets : 1<sup>er</sup> trimestre 2021. D'autres seront lancés en 2021 et 2022.